



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





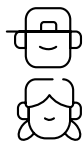
AMBITION DE

LA FONDATION POUR L'AUDITION

La Fondation Pour l'Audition est depuis 2015 reconnue d'utilité publique et œuvre au quotidien pour faire avancer la cause de la santé auditive. Cet héritage imprègne la marque d'une culture de l'action de terrain, concrète et positive; une action qui vise à encourager la recherche scientifique et médicale, éveiller les consciences, briser le tabou et changer le regard porté sur les sourds, les malentendants et leurs proches.

La Fondation Pour l'Audition souhaite créer des synergies en rassemblant les talents pour faire progresser la santé auditive et aider les personnes sourdes, les malentendants et leurs proches à mieux vivre au quotidien. La mission de la fondation est triple :

- Soutenir la recherche et l'innovation,
- Améliorer le quotidien des personnes sourdes, malentendantes et leurs proches,
- Mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.



**LA SANTÉ AUDITIVE DE
1,1 MILLIARD DE JEUNES
DANS LE MONDE EST
EN DANGER**

(BMJ Global Health)



**1 FRANÇAIS
SUR 4**

(entre 18 et 75 ans)
**est touché par
un trouble de
l'audition** (Inserm)

Près de **500 000 PAGES**
ont été consultées sur le site
fondationpourl'audition.org en 2022



Entre 2021 et 2022,
la Fondation Pour
l'Audition a accompagné
**34 jeunes sourds ou
malentendants** dans
leurs études supérieures
et a créé **20 binômes
de mentorat**



Le podcast
**“Prenons
la mesure
du son”**
a été écouté **plus
de 13 000 fois**





Depuis 2013,
la FPA a été remerciée
dans **167 PUBLICATIONS**
SCIENTIFIQUES pour son
soutien à la recherche

87 % DU BUDGET réalisé a été affecté
AUX MISSIONS SOCIALES : la recherche,
l'amélioration du quotidien des personnes
concernées par un trouble de l'audition,
la sensibilisation et la prévention.



20

actions d'information et de sensibilisation à la santé auditive

ont été menées auprès d'entreprises sous le format webinaire et/ou en présentiel

L'application de repérage auditif

Höra comptabilise plus de

80 000 téléchargements et

74 000 tests

ont été réalisés depuis décembre 2019



UN LIVRE BLANC POUR L'AUDITION

L'Audition, un enjeu de santé publique fondamental

A l'occasion des élections présidentielle et législatives, la Fondation Pour l'Audition a interpellé les candidats & éditorialistes pour faire de l'audition un sujet majeur dans le débat public. 10 propositions concrètes, simples et détaillées, ont été réunies dans un Livre Blanc avec pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des personnes sourdes ou malentendantes et de sensibiliser l'opinion à la protection du capital auditif.

Réalisé en collaboration avec les partenaires de la fondation, les associations, les témoignages de personnes concernées par une surdit , le Livre Blanc a pour objectif de faire bouger les lignes pour que l'audition et les surdit s deviennent un enjeu de sant  publique fondamentale int grant les politiques publiques existantes et   venir.

Ces propositions, concr tes, peuvent am liorer   la fois simplement et consid rablement la vie des personnes sourdes ou malentendantes et pr venir les risques de pertes d'audition pour tous.



“Entendre, communiquer,  changer doit  tre possible pour chacune et chacun, c’est pourquoi la sant  auditive ne doit plus  tre invisible.   partir d’actions d’ores et d j  men es par la Fondation Pour l’Audition, la fondation a d cid  de publier ce Livre Blanc, porteur de 10 propositions qui peuvent tr s rapidement changer la vie des personnes concern es par un trouble de l’audition. Des progr s sont possibles, ne laissons pas passer cette occasion d’en parler.”

Jean-Pierre Meyers,
Pr sident de la Fondation Pour l’Audition.



NOS PRIX EN FAVEUR DE L'INCLUSION

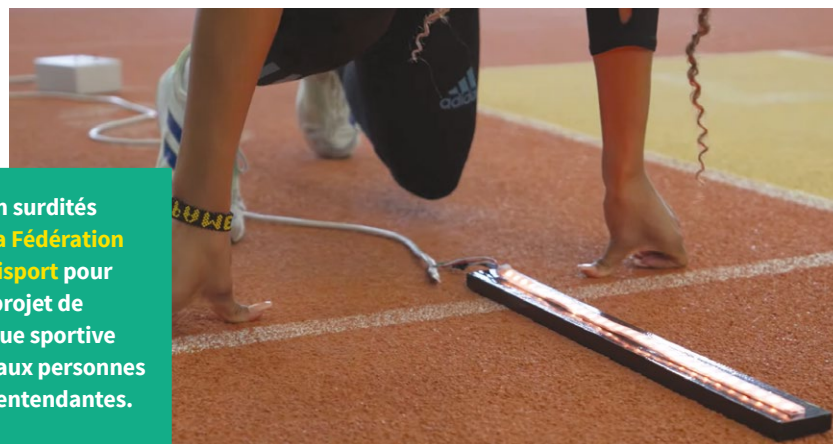
Trois prix pour l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes

Prix Inclusion Surdités

Si la différence est une richesse, encore faut-il qu'elle puisse s'exprimer. Insertion, égalité des chances..., la place accordée par la société aux personnes sourdes ou malentendantes est encore trop restreinte. En mettant en lumière des initiatives exemplaires visant à faire de cet enjeu une réalité, les Prix Inclusion surdités de la Fondation Pour l'Audition récompensent des actions qui vont dans ce sens.

Pour la deuxième édition de ses Prix Inclusion Surdités, et pour répondre au très grand nombre de candidatures reçues, la Fondation Pour l'Audition a revu le règlement des Prix en récompensant non pas deux mais trois lauréats.

Le Prix Inclusion surdités Or a distingué la **Fédération Française Handisport** pour son ambitieux projet de rendre la pratique sportive plus accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.



SIGNALISATIONS ADAPTÉES POUR DES PRATIQUES SPORTIVES INCLUSIVES

Avec ce projet novateur, la FFH souhaite concevoir et mettre à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes un matériel électronique susceptible de rendre plus accessible et équitable la pratique sportive dans de grandes disciplines. Des prototypes de kits individuels autonomes et lumineux adaptés aux signalisations spécifiques de l'athlétisme, du football, du hand-ball et de la natation ont été réalisés par des étudiants en BTS professionnel dans le cadre de leur projet de fin d'études. La diffusion de ces outils sur tout le territoire dans les structures sportives, publiques comme privées, constituerait un vrai progrès pour la pratique sportive de loisir ou de compétition par tous.

Le Prix Inclusion surdités **Argent** a été attribué à l'association « **Éloquence de la différence** » pour son projet novateur visant à intégrer les personnes sourdes ou malentendantes à un grand concours d'éloquence.



L'ÉLOQUENCE DES DIFFÉRENTS

L'ambition de ce concours d'éloquence est de permettre à des personnes confrontées à des difficultés de communication d'origines diverses (surdité, autisme, trisomie 21 ou bégaiement) de se former solidement et de manière adaptée pour les surpasser. Point d'orgue de ce défi : participer à un concours d'éloquence commun. L'association « Éloquence de la différence » revendique le droit à une communication différente et authentique, sans conformité à la norme. En y incluant pour la première fois les personnes sourdes ou malentendantes (oralisant, s'exprimant en langue des signes française), elle veut les aider à mieux vivre leur différence par le dépassement de soi.

Le Prix Inclusion surdités **Bronze** a récompensé **la Scop TIC44** pour son projet de création d'une plateforme nationale référençant l'ensemble des offres culturelles accessibles aux publics sourds ou malentendants.



OPEN LSF : PLATEFORME NUMÉRIQUE D'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE À DESTINATION DES PUBLICS SOURDS

La plateforme Open LSF vise à recenser et à délivrer de manière exhaustive, en quelques clics, l'intégralité de l'offre culturelle accessible aux publics sourds ou malentendants en France. Avec une ergonomie adaptée laissant une large place à la vidéo et à la langue des signes, un classement par thèmes, par lieux, par dates et par types d'accessibilité (guide sourd, interprète F-LSF, etc.), tout concourt à optimiser la recherche. En plus de créer un réseau des acteurs culturels engagés, cette plateforme sera un moyen pour les personnes sourdes ou malentendantes de participer davantage à la vie culturelle, dont trop souvent elles se disent exclues.

Fabien Galthié



Denis





Jean-Pierre Meyers,
président

LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2022, la Fondation Pour l'Audition s'est concentrée sur sa mission fondamentale, porteuse d'espoir : contribuer à sensibiliser notre société à la souffrance invisible des surdités, soutenir la recherche et l'innovation pour trouver des solutions pour demain. En France, un chiffre qui doit tous nous interpeler publié par l'Inserm indique qu'un adulte sur quatre est touché par un trouble de l'audition, sans prendre en compte l'impact sur les proches, amis et famille.

Cette mission fédératrice implique tous les acteurs déterminés à faire avancer la cause de l'audition dans toutes ses dimensions, pour aider ceux qui veulent protéger leur santé auditive, ceux qui espèrent retrouver ce qu'ils ont perdu et ceux qui souhaitent mieux vivre leur surdité au quotidien. C'est le sens de notre engagement commun.

La Fondation Pour l'Audition s'efforce de construire une société plus inclusive en brisant les stéréotypes et en éveillant au respect des différences. Son Livre Blanc, publié au début de l'année 2022 dans le cadre des élections présidentielle et législatives, propose des solutions simples et efficaces aux pouvoirs publics. Cependant, peu d'engagements ont été pris à la suite de ces propositions, alors que la cause de l'audition et des surdités est universelle et transpartisane. Il est

temps d'agir pour notre cause, car notre société est aujourd'hui prête à évoluer.

Cette année encore, la Fondation Pour l'Audition a célébré la vitalité de la recherche scientifique et médicale dans l'audition, ainsi que la détermination des porteurs de projets pour créer des démarches innovantes en faveur de l'inclusion pour un meilleur vivre-ensemble. Les six prix remis témoignent de leur volonté pour trouver des solutions aux obstacles rencontrés par les personnes sourdes ou malentendantes.

Plus que jamais, la Fondation Pour l'Audition invite le monde de l'entreprise à la rejoindre pour sensibiliser, prévenir et inclure les personnes sourdes ou malentendantes. Collectivement, grâce à l'action de toutes les parties prenantes, monde professionnel, pouvoirs publics, associations, chercheurs et personnes concernées, nous pourrions faire progresser la cause de l'audition vers un monde plus inclusif et respectueux des différences. C'est le sens de l'Alliance Pour l'Audition, une communauté qui grandit, échange et tisse des liens chaque année pour atteindre des objectifs communs. L'année 2023 doit être celle qui fera avancer notre cause à tous les niveaux : celui des avancées de la recherche scientifique et médicale, celui de la poursuite accélérée de l'innovation, et celui impératif du progrès social.



DENIS LE SQUER,
directeur général

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Afin d'accroître l'impact de son action pour les années à venir, la fondation s'est lancée en 2022 dans un diagnostic du chemin parcouru depuis sa création en 2015.

Ce fut l'occasion pour ses équipes de constater que la fondation avait pu aborder, dans une logique de défricheur, de nombreux sujets permettant de tisser des partenariats avec le monde de la recherche scientifique et médicale, le monde associatif, les professionnels de l'audition tout en approchant les acteurs publics de la santé et du handicap. Au cœur de toutes ces initiatives, un seul objectif : répondre aux besoins des personnes directement concernées.

Aujourd'hui, la Fondation Pour l'Audition souhaite davantage se concentrer sur de grands sujets sociétaux comme la prévention auprès des jeunes, le bien vieillir, l'insertion professionnelle/ le maintien dans l'emploi, dans une logique

partenariale. Pour cela, elle s'appuiera sur les meilleures idées et réseaux existants pour co-construire et déployer de nouvelles solutions de grande ampleur. L'enjeu sera le développement d'une logique d'impact au service des personnes sourdes ou malentendantes.

En matière de soutien à la recherche scientifique et médicale, la fondation a commencé l'évaluation de l'impact des projets soutenus depuis 2015 pour définir les nouveaux contours de sa stratégie d'accélération de la recherche, qui devra également intégrer la recherche en innovation sociale et sociétale.

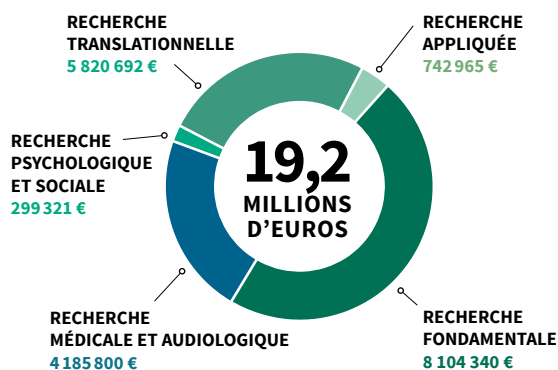
Pour ce rapport annuel 2022, nous avons choisi de donner la parole à des personnalités ayant une connaissance fine du sujet de l'audition et des surdités et ayant toutes le même point commun : un fort engagement au service de notre cause partagée.

ACCÉLÉRER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

En soutenant des projets de recherche fondamentale ou translationnelle jusqu'au développement d'outils et de thérapies innovantes, la Fondation Pour l'Audition s'attache à faire émerger les progrès scientifiques et médicaux qui permettront à l'avenir de mieux réhabiliter l'audition et de protéger l'oreille.

Avec un espoir : ouvrir enfin l'ère des traitements pour les troubles de l'audition.

SOUTIENS À LA RECHERCHE DEPUIS 2013



Les mécanismes de l'audition constituent des rouages très complexes mettant en jeu des processus cellulaires et moléculaires très finement régulés, dont on découvre la subtilité chaque jour. La moindre anomalie – qu'elle soit d'origine génétique ou acquise – peut conduire au dysfonctionnement de cette mécanique bien huilée et à l'apparition de troubles de l'audition. Chaque anomalie constitue potentiellement une cible thérapeutique. Les pistes de recherche sont nombreuses, et la Fondation Pour l'Audition multiplie ses soutiens pour ouvrir le champ des possibles. Voici des morceaux choisis de quelques-unes des thématiques majeures soutenues en 2022 ou qui l'ont été antérieurement et qui portent aujourd'hui leurs fruits...


Diagnostiquer la surdité cachée

Le concept de surdité «cachée» est récent. Il a été mis au jour par le **Pr M. Charles Liberman**, chercheur à Boston, aux États-Unis, et lauréat du Grand Prix scientifique 2022 de la fondation (voir encadré). Ce déficit auditif est dû à la destruction des synapses, les points de connexion entre les cellules sensorielles de l'oreille interne (les cellules ciliées) et les fibres nerveuses auditives. Ces connexions, très fragiles, sont les premières structures à être touchées et à disparaître au cours du vieillissement ou en cas d'exposition trop importante au bruit. Concrètement, la personne concernée se plaint de difficultés de compréhension de la parole en environnement bruyant mais présente un audiogramme normal. Une exposition au bruit relativement légère peut détruire jusqu'à 50 % des synapses. Consciente des enjeux majeurs de santé publique autour de cette question, la Fondation Pour l'Audition est mobilisée sur cette problématique et apporte son soutien à des travaux de recherche prometteurs, notamment sur la question du diagnostic précoce, aujourd'hui impossible par manque de tests non invasifs. Ainsi le projet de Master 2 de **Marine Veleur**, entre 2019 et 2020, a souligné les performances de l'électrocochléographie, test mesurant la réponse électrique de la cochlée¹ à des stimuli acoustiques. **Emmanuel Ponsot**, au cours de son postdoctorat de 2020 à 2022, a, quant à lui, développé des tests audiologiques innovants reposant sur l'écoute de sons synthétiques qui reproduisent la complexité des sons parlés. Il a montré que ces tests auditifs pouvaient avoir un réel intérêt pour identifier une surdité cachée. Des travaux qu'il poursuit aujourd'hui après avoir rejoint le CNRS.

Restaurer l'audition par la thérapie génique

Chaque année en France un enfant sur mille naît avec une surdité, d'origine génétique dans 80 % des cas environ. Mais elle peut aussi apparaître plus tardivement. À ce jour, des centaines de gènes différents ont été identifiés comme étant impliqués dans la survenue d'une surdité. La thérapie génique est une stratégie thérapeutique innovante qui consiste à apporter au patient une copie du gène sain pour suppléer le déficit du gène altéré dans la pathologie. Aujourd'hui utilisée avec succès dans différentes maladies génétiques, son recours dans les surdités génétiques fait actuellement l'objet de recherches intenses.



 Grand Prix
Scientifique

M. CHARLES LIBERMAN,
lauréat du Grand Prix scientifique 2022

La Fondation Pour l'Audition a attribué son Grand Prix scientifique 2022 au Pr M. Charles Liberman pour ses travaux pionniers, depuis 50 ans, sur l'organisation et la fonction des principales voies nerveuses reliant l'oreille interne au cerveau. Avec sa collègue, la Pr Sharon Kujawa, il a découvert en 2009 la synaptopathie cochléaire, appelée aussi surdité «cachée» car indétectable par le test auditif de référence qu'est l'audiogramme. Ce nouveau paradigme explique les difficultés d'audition dans le bruit dont se plaignent souvent les personnes qui avancent en âge, mais aussi la survenue des acouphènes ou de l'hypersensibilité au bruit. Cette avancée révolutionne la compréhension des mécanismes des troubles de l'audition et ouvre la voie à des nouvelles options thérapeutiques destinées à protéger les fibres nerveuses ou à stimuler leur reconnexion aux cellules sensorielles. De nombreuses recherches sont aujourd'hui en cours dans le monde avec cet objectif... La promesse de soulager la souffrance de millions de personnes.

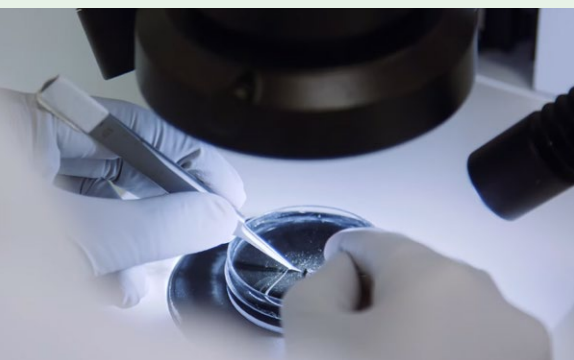


1. L'organe de l'audition dans l'oreille interne



GHIZLENE LAHLOU,
lauréate du Prix Émergence scientifique
pour la recherche clinique 2022

Le Prix Émergence scientifique pour la recherche clinique a distingué le Dr Ghizlene Lahlou pour ses travaux de recherche prometteurs sur les surdités génétiques, consacrés notamment au développement de stratégies thérapeutiques innovantes. Le Dr Lahlou participe à l'ambitieux projet de recherche hospitalo-universitaire Audinove sur la surdité DFNB9, l'une des surdités de naissance la plus fréquente. Ce projet vise à développer, d'ici 2025, le premier essai clinique au monde de thérapie génique ciblant l'oreille interne chez des enfants.



La FPA est fortement engagée aux côtés des chercheurs dans cette voie d'avenir. Elle a, par exemple, dédié son Prix émergence scientifique pour la recherche clinique 2022 au **Dr Ghizlene Lahlou**, chirurgienne ORL spécialiste des surdités génétiques de l'adulte à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris et dont les recherches à l'Institut de l'Audition s'inscrivent dans le projet Audinove, visant la première thérapie génique dans l'oreille interne chez l'enfant (voir encadré).

La **Pre Jane Sowden**, à l'University College de Londres, a de son côté bénéficié d'un soutien pour son projet translationnel de développement d'une thérapie génique dans la maladie de Norrie, une maladie génétique rare caractérisée par une cécité congénitale associée à la survenue ultérieure d'une surdité. L'équipe animée par la chercheuse se propose d'évaluer la capacité à prévenir ou ralentir le développement de la surdité en apportant dans l'oreille interne de souris malades un exemplaire sain du gène NDP altéré. Ces recherches sont importantes pour tenter de limiter le handicap de personnes déjà atteintes par une cécité.

Autre approche innovante et complémentaire soutenue par la fondation, le projet de Master 2 d'**Eugénie Breil**, à Columbia University, à New York, qui vise à tester l'efficacité d'une micro-aiguille novatrice pour injecter avec une précision inégalée des traitements directement dans l'oreille interne de la souris et avec un traumatisme minimum. L'étudiante espère en montrer l'intérêt pour la thérapie génique des surdités de naissance.

Lutter contre les effets néfastes du bruit sur l'audition

La surexposition au bruit engendre perte auditive, acouphènes ou hyperacousie. La pollution sonore, l'usage croissant des sons compressés, qui ne laissent jamais l'oreille au repos, contribuent à l'augmentation de ces troubles auditifs. Ainsi, 15 % des adultes européens disent souffrir d'acouphènes, signes d'oreilles en souffrance (*The Lancet Regional Health - Europe*). Mais l'impact sanitaire du bruit va bien au-delà. Il figure comme l'un des principaux risques environnementaux pour la santé identifiés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Du fait du stress induit, le bruit a en effet des conséquences à plus ou moins long terme, selon la durée de l'exposition : perturbation du sommeil, des apprentissages, modification du fonctionnement des systèmes cardiovasculaires (hypertension, AVC, crise cardiaque, etc.), immunitaires, altération de la santé mentale,

etc. Face à cet enjeu important de santé publique, la Fondation Pour l'Audition soutient des travaux d'excellence dont elle espère qu'ils contribueront notamment à prévenir et à diagnostiquer ces effets délétères.

Le projet de **Catherine Marquis-Favre**, directrice de recherche à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), à Lyon, a pour ambition de définir une méthode fiable pour mesurer la sensibilité au bruit. Ces travaux, financés jusqu'en novembre 2025, permettront de prendre en compte la sensibilité individuelle au bruit pour prédire ses effets dans les enquêtes épidémiologiques et de santé publique.

Lors de ses études de Master 2, de 2020 à 2021, **Luc Boullaud** a montré par une approche originale en modèle animal qu'il existait des marqueurs biologiques spécifiques de la surdité induite par un traumatisme sonore. Cette étude, qui a fait l'objet d'une publication récente, ouvre des perspectives pour identifier de nouvelles cibles thérapeutiques dans cette affection.

Enfin, des recherches menées par la **Pre Christine Petit** et le **Pr Paul Avan**, responsables d'équipe à **l'Institut de l'Audition** (*voir encadré*), ont dévoilé un mécanisme moléculaire de protection contre les effets destructeurs du bruit sur les cellules sensorielles et portent également l'espoir d'applications futures.

Encourager l'innovation

La structure complexe de l'oreille interne, son accès difficile du fait de son enclassement dans l'os temporal, ou l'imperfection des aides auditives disponibles justifient la nécessité d'innovations technologiques pour améliorer tous les aspects de la réhabilitation audiolinguistique : des tests diagnostiques à l'appareillage et à la pratique médicale, la Fondation Pour l'Audition fait de l'innovation l'une de ses priorités en soutenant des projets à haute valeur ajoutée.

En 2019, elle soutient le développement d'un modèle synthétique d'os temporal porté par la **Pre Cécile Parietti-Winkler** destiné à l'apprentissage des gestes chirurgicaux des ORL et des neurochirurgiens, notamment pour l'implantation cochléaire. **OTO Twin** est fabriqué par un procédé d'impression 3D haute résolution bi-matériaux pour reproduire fidèlement l'anatomie de l'os adulte et enfant normal, les différences de résistance des structures (os et tissus mous) et leur localisation, au dixième de millimètre près.

NOS APPELS À PROJETS ET À CANDIDATURES 2022 EN CHIFFRES (HORS IDA ET CReAs)

- Un engagement global de **1,53 million d'euros** consacrés à la recherche et à l'innovation
- **14 projets** de recherche soutenus
- **38 publications** issues de projets soutenus antérieurement

LA PEJVAKINE, UNE PROTÉINE QUI PROTÈGE L'OREILLE INTERNE DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LE BRUIT

Des travaux de plusieurs années menés par l'équipe de la Pre Christine Petit, avec la collaboration du Pr Paul Avan, directeur du Centre de Recherche et d'Innovation en Audiologie Humaine (CeRIAH), ont dévoilé un mécanisme inédit de protection de l'oreille interne. L'exposition au bruit produit dans les cellules ciliées de l'oreille interne un stress oxydant se traduisant par une libération de radicaux libres agressant les cellules. En réponse, une protéine, appelée pejvakine, induit un processus naturel qui contre cette réaction oxydative et rétablit l'équilibre physiologique nécessaire aux cellules ciliées. Cette découverte majeure mène vers des stratégies inédites de prévention et de traitement de la perte auditive induite par le bruit, les traumatismes sonores et plus largement de la surdité liée à l'âge, connue sous le nom de presbycusis. Elle a d'ailleurs été suivie par un dépôt de brevet.

Un développement réussi puisque le dispositif est commercialisé depuis octobre 2022.

Guidée par le potentiel des recherches du **Pr Tobias Moser**, chirurgien ORL et directeur de l'Institute for Auditory Neuroscience à l'Université de Göttingen, en Allemagne, la fondation lui avait décerné son Grand Prix Scientifique 2020. Son ambition ? Concevoir un implant cochléaire optique. Le principe ? Stimuler le nerf auditif



“La Fondation Pour l’Audition crée les conditions favorables pour accélérer la recherche et l’innovation pour les troubles de l’audition dans toutes leurs variétés. Présente à chaque étape de la recherche et avec comme seul objectif l’excellence scientifique et médicale, la fondation favorise le développement de solutions et d’innovations qui, dans le futur, bénéficieront aux personnes concernées.”

Marie-Josée Duran, directrice des affaires scientifiques



DÉCOUVREZ LES LAURÉATS RECHERCHE 2022



LES PRIX SFORL INNOVATION MÉDICALE AUDITION 2022

- **Geodaisics** développe des modules d’aide à la décision médicale basés sur l’intelligence artificielle, à partir d’un atlas d’images de l’oreille interne d’une population de malades. L’objectif est de détecter automatiquement les malformations de l’oreille interne et d’aider à la prise en charge médicale.
- **iAudiogram** propose une plateforme d’audiométrie automatisée utilisant l’intelligence artificielle. Elle vise à améliorer la passation et la répétabilité des explorations fonctionnelles auditives. Cette innovation permet notamment de prendre en charge les personnes concernées dans les zones sous-dotées médicalement via la télémédecine.

par la lumière au lieu du courant électrique aujourd’hui utilisé. Les avantages ? Une restitution beaucoup plus précise des sons. Cette innovation de rupture mise donc sur un saut qualitatif considérable de l’implant, en particulier pour l’écoute de la musique et la perception de la parole en environnement bruyant. Après avoir fait la preuve de concept sur des modèles animaux, le chercheur poursuit depuis ses travaux avec succès, se rapprochant de son but ultime, l’essai clinique.

Autre terrain d’investigation, en 2021 la Société Française d’Oto-Rhino-Laryngologie (SFORL) a lancé, en partenariat avec la Fondation Pour l’Audition, les **Prix SFORL Innovation Médicale Audition**, ayant pour vocation de soutenir et de promouvoir les entreprises françaises innovantes dans le domaine médical de l’audition. En rapprochant les chercheurs, les médecins, les industriels et les professionnels de l’audition, il s’agit de susciter la création de consortiums susceptibles de faire émerger les innovations qui répondent à des besoins médicaux. L’édition 2022 a récompensé deux entreprises qui utilisent l’intelligence artificielle pour développer des dispositifs novateurs (voir encadré). Outre l’accompagnement offert à ces entreprises, le label SFORL - Fondation Pour l’Audition constitue, par sa reconnaissance, un levier pour les développements ultérieurs de leurs innovations.

Contribuer demain à la recherche sur les aspects sociaux

Les avancées scientifiques et médicales sont essentielles pour améliorer le diagnostic, la prise en charge des personnes sourdes ou malentendantes et la prévention de la perte auditive. Mais il est aussi des sujets d’étude sociaux majeurs peu explorés dont la Fondation Pour l’Audition souhaiterait s’emparer dans les années à venir. Avec toujours le même état d’esprit : créer des synergies favorables aux progrès individuels et collectifs.

LE POINT DE VUE DE...



PRE ANNE-LISE GIRAUD

Directrice de l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur
Directrice de recherche au CNRS

« Renforçons la dynamique de recherche pour accélérer les progrès »

Si de nombreux déficits auditifs peuvent être corrigés, il reste encore des progrès à réaliser pour rendre pleinement l'audition aux personnes sourdes ou malentendantes. Les découvertes fondamentales sur le fonctionnement de l'audition élucidées au cours des dernières décennies irriguent aujourd'hui le domaine, et en premier lieu l'amélioration des aides auditives, qui bénéficie immédiatement aux personnes concernées.

Sur le moyen terme, l'espoir de parvenir à traiter des surdités se précise. La compréhension nouvelle de certains mécanismes, comme ceux de la « surdité cachée », constitue une révolution qui ouvre la perspective de thérapies innovantes. Dans le domaine des surdités d'origine génétique, grâce aux travaux précurseurs de la Pre Christine Petit, la France bénéficie d'un leadership sur le sujet de la thérapie génique : il nous faut absolument le conforter ! À ce titre, les études en cours sont extrêmement prometteuses. D'autres pistes de recherche explorent le développement d'outils diagnostiques et de marqueurs biologiques, indispensables pour réaliser un dépistage précoce – un enjeu majeur de santé notamment chez les jeunes, trop exposés au bruit et aux sons compressés –, mais aussi pour guider le choix des thérapies et pour en suivre les effets.

Pour toutes ces recherches, la clé du succès viendra du continuum entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, de partenariats entre le public et le privé, mais aussi de la collaboration avec les personnes sourdes, malentendantes ou acouphéniques. La recherche participative est en effet amenée à se développer dans les années à venir. Nous avons la chance incroyable, aujourd'hui, de bénéficier de l'engagement exemplaire de la Fondation Pour l'Audition, qui dynamise tout l'écosystème de l'audition en France et à l'international. Renforçons cette dynamique pour accélérer les progrès ! »



JOHANN VITREY-TARDIF

Président du Comité d'éthique français d'ORL
Chef d'entreprise,
implanté cochléaire

« Recherche participative : passons de l'évolution à la révolution »

La place des patients et des usagers dans le domaine de l'audition connaît une évolution certaine depuis environ deux ans. Ma nomination à la tête du Comité d'éthique français d'ORL en est le symbole : nous sommes dorénavant amenés à participer aux échanges et aux débats autour de la recherche. De fait, il s'agit de passer du statut de simples participants à une étude clinique – au mieux de témoins – à celui de partenaires. Mais devenir des interlocuteurs à part entière pour les chercheurs et les médecins représentés, ne le nions pas, un très grand défi. Cela signifie d'abord se former pour participer aux débats dans les modalités et les ambitions qui sont celles de la recherche ; cela nous engage aussi à nous conformer à un cadre, aux règles





déontologiques et éthiques en vigueur. Il y a encore beaucoup de réticences à cette participation, en particulier de la part des chercheurs fondamentalistes. Ce qui est compréhensible, car la recherche est un monde un peu à part, avec son vocabulaire et ses codes. Il va nous falloir briser la glace et faire chacun un pas en direction de l'autre. Les initiatives de la Fondation Pour l'Audition œuvrent dans ce sens. Il faut que les chercheurs et les médecins comprennent qu'impliquer les personnes concernées à leurs côtés sera bénéfique pour leurs études : en abordant différemment les questions, mais également par la qualité des informations recueillies, donc au final pour de meilleurs résultats. Quand on comprend à quoi une recherche va servir on peut en effet mieux coopérer !

Une autre difficulté tient à la diversité présente au sein de la communauté des personnes sourdes ou malentendantes : personnes sourdes de naissance ou devenues sourdes, personnes signantes, oralisantes, etc., les situations sont multiples et doivent toutes être représentées. À nous, patients et usagers, de nous fédérer, de collaborer pour trouver, avec les scientifiques, les bonnes modalités pour faire avancer la recherche. Passons de l'évolution à la révolution ! »

PR BERNARD FRAYSSE

Chirurgien ORL à la clinique Rive gauche, à Toulouse
Professeur émérite à la Faculté de médecine de Toulouse
Président de la Fédération internationale des sociétés d'ORL (IFOS)

« Stimulons l'innovation et attelons-nous aux enjeux sociétaux »


L'audition recouvre des enjeux de santé publique et des enjeux sociétaux majeurs. Le premier enjeu est celui du dépistage précoce de la perte d'audition. Réalisé en moyenne à 73 ans, il est beaucoup trop tardif, entraînant un risque majoré de déclin cognitif. Par ailleurs, la prise en charge des « surdités cachées » chez les patients les plus âgés – qui se traduisent par des difficultés de compréhension dans le bruit – nécessiterait une stratégie de dépistage systématique puis une remédiation orthophonique et cognitive associée à la solution technologique de manière à optimiser la réhabilitation.

Un autre enjeu important est celui de l'innovation. Celle-ci joue un rôle central dans le domaine de l'audition. Aussi convient-il de développer un environnement propice à son soutien en créant des ponts entre chercheurs, médecins, professionnels de l'audition et industriels. Les consortiums établis répondent ainsi non seulement aux besoins identifiés, mais contribuent à la réindustrialisation du pays. Il faut souligner ici qu'en matière d'innovation, la France occupe une position dominante avec l'emploi de la chirurgie robotisée en ORL.

Enfin, attelons-nous aux grands enjeux sociétaux actuels. Tout d'abord, et en dépit du 100 % Santé, l'accès aux soins auditifs pour les personnes les plus vulnérables demeure problématique, avec un écart de 15 ans entre les zones les plus défavorisées et les plus favorisées ! Il s'agit donc de mener une réflexion collective pour améliorer le parcours de soins dans les territoires. Il va falloir ensuite travailler à la pertinence de la prescription pour une meilleure adéquation entre la technologie proposée et le type de surdité. Le recours à l'implantation cochléaire est par exemple encore trop faible en France.

À l'intersection de la recherche, des soins, du monde associatif et des institutions publiques, la Fondation Pour l'Audition a toute la légitimité pour accompagner ces différents sujets. »

CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT ÉGALITAIRE PÉRENNE



Très investie dans sa mission d'amélioration du quotidien des personnes sourdes ou malentendantes, la Fondation Pour l'Audition innove sans cesse pour les accompagner de façon pérenne. Pour cela, elle noue des partenariats forts en vue de développer et déployer les compétences nécessaires. Son objectif : éduquer, former pour qu'à chaque âge de leur vie les personnes concernées bénéficient d'un soutien opportun. Un pas en direction d'une véritable égalité des chances.

Que l'on naisse sourd ou malentendant ou qu'on le devienne, à chaque période de la vie son questionnement, à chaque étape ses besoins particuliers d'accompagnement. De l'entrée dans la vie à l'entrée en établissement pour personnes âgées, l'entourage de la personne concernée doit être à même d'appréhender ces besoins et être armé pour y répondre. Le quotidien de 7 millions de personnes en France en dépend et peut concrètement être amélioré. A ces personnes s'ajoutent toutes celles qui souffrent au quotidien d'autres troubles de l'audition comme les acouphènes, l'hyperacousie ou la misophonie.

Accompagner la parentalité

Les troubles auditifs sont les troubles sensoriels les plus fréquents à la naissance : un enfant sur mille naît

porteur d'une surdité, soit 700 enfants par an en France. Chaque jour des parents s'interrogent sur le chemin à emprunter avec leur enfant. Submergés d'informations, de rendez-vous médicaux, ils ont peu le loisir d'investir cette parentalité nouvelle, notamment sous l'angle de la langue et de la communication à adopter avec et pour leur enfant. Afin de favoriser le développement de leur vie familiale, la fondation s'était associée il y a 2 ans avec la Fédération Nationale des Écoles des parents et des Éducateurs (Fnepe) pour créer un réseau capable de leur proposer un programme spécifique d'accompagnement à la parentalité et à la communication. En 2022, l'EPE de Seine-Maritime est venue renforcer le dispositif des structures référentes formées au même titre que l'EPE du Loiret, l'EPE de l'Hérault et l'EPE Île-de-France. Ainsi 97 parents cette



année ont pu bénéficier d'ateliers ou participer à des groupes d'échanges encadrés par des professionnels, en présentiel ou distanciel, apportant des conseils en parentalité spécifiques aux familles d'enfants sourds ou malentendants. 2 webinaires d'informations généralistes ont été organisés par la Fnepe et la fondation afin d'initier la démarche d'implication de toutes les EPE au niveau national. Les thématiques abordées leur ont permis de mieux connaître et comprendre les surdités, de découvrir les modalités de communication et de revenir sur les spécificités liées à des parcours de vie de l'enfant que les parents doivent connaître : scolarité, études, vie sociale, amicale et familiale. Ces premiers niveaux d'informations doivent permettre à terme la création d'un maillage fonctionnel sur tout le territoire, que toutes les EPE du réseau de la Fnepe puissent répondre aux parents en première intention et les orienter vers les 4 EPE formées si des besoins d'ateliers ou de groupes d'échanges sont nécessaires.

Cette année a permis aussi à la Fnepe, aux EPE et à la fondation de construire une démarche d'évaluation et de mesure d'impact, à tester l'année prochaine auprès des parents afin de mesurer le service rendu et d'adapter le programme et les modalités d'intervention le cas échéant.

Favoriser la réussite académique et le projet professionnel

Chaque enfant sourd ou malentendant suit une trajectoire unique, mais les études supérieures constituent un moment clé et une période de fragilité

bien identifiée. Les chiffres en témoignent : sur les 11 000 élèves sourds ou malentendants scolarisés dans le primaire et le secondaire, seuls 1 300 (12 %) poursuivraient un cursus dans le supérieur selon les données du Ministère de l'Enseignement supérieur, alors qu'en France, selon le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, plus de 50% des jeunes en parcours d'étude sortent diplômés de leurs études supérieures. En cause, le passage du milieu scolaire, protégé et très encadré, à un quotidien avec très peu de dispositifs adaptés, d'accessibilité, et des interlocuteurs pas encore suffisamment sensibilisés aux spécificités et aux besoins des étudiants.

Comment apporter un soutien efficace et pérenne à ces étudiants, comment les aider à s'épanouir, les guider dans leur projet professionnel jusqu'à l'emploi ? Pour cette deuxième année d'accompagnement, 34 étudiants étaient inscrits et ont pu bénéficier d'ateliers notamment sur les solutions d'accessibilité, les démarches administratives, sur l'estime de soi. Parmi eux, 20 étudiants qui le souhaitaient ont été accompagnés par des mentors en entreprise. Ces binômes échangeaient en moyenne une fois par mois sur des sujets très divers selon les besoins exprimés par les étudiants : consolidation du projet d'étude, méthodologie de travail, construction du projet professionnel, conseils pour la recherche de stages, d'emploi, rédaction de CV, préparation aux entretiens de recrutement. 80 % des binômes déclarent être satisfaits de leur relation mentorale. 70 % des mentors et mentorés recommanderaient ce programme à leur

entourage et 85 % des étudiants souhaitent poursuivre l'année prochaine avec des besoins prioritaires exprimés : amorcer son réseau professionnel et renforcer la confiance en soi. Face à cette analyse, la FPA a décidé de réorienter son approche en œuvrant en partenariat avec l'association Arpejeh, acteur associatif engagé dans une politique en faveur des jeunes en situation de handicap. L'idée ? Joindre les compétences de la FPA en matière d'audition et l'expertise reconnue d'Arpejeh dans le champ du handicap et du mentorat (lauréate en 2021 de l'appel à projets gouvernemental « 1 jeune, 1 mentor »). Ce partenariat a été concrétisé par un accord-cadre visant à favoriser la réussite académique des étudiants concernés, leur insertion professionnelle et à les accompagner dans le développement de leurs compétences professionnelles et sociales. Mentorat, coaching, immersion en entreprise, ... De quoi redonner confiance, transmettre certains codes et permettre à chacun de tracer sa voie.

Accompagner la perte d'audition en Ehpad

À l'autre extrémité de la trajectoire, les seniors sont fortement concernés par les troubles de l'audition liés à l'âge. Ainsi, 65 % des plus de 65 ans souffrent de presbycusie, d'acouphènes ou d'hyperacousie. La quasi-totalité des résidents en Ehpad sont atteints d'une déficience auditive invalidante. Or parmi les personnes presbycusiques entre 65 et 85 ans en France, seules un tiers sont appareillées. Alors même que l'on sait aujourd'hui que le premier facteur de risque évitable du déclin cognitif est la perte auditive.

Ces constats avaient amené la FPA, entre 2019 et 2021, à soutenir le projet de l'ADSM Surdi 50 : réhabiliter une communication efficiente en direction des résidents de 58 Ehpad publics de la Manche. Au programme : la formation du personnel encadrant, sa sensibilisation aux solutions de communication

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

- Un réseau de **39 EPE mobilisables** pour l'accompagnement à la parentalité
- **34 étudiants sourds ou malentendants accompagnés**, issus de formations très diverses partout en France
- Une ingénierie de projet à l'échelle nationale pour prévenir la **perte auditive en Ehpad** : plus de 7 500 établissements potentiellement concernés

source DREES

existantes et l'appareillage des résidents. Le résultat ? Une évaluation positive de l'impact de l'opération : un meilleur accueil et un accompagnement adapté des résidents, mais aussi sa capacité à rompre l'isolement social de certains résidents. Devant ce succès encourageant, la FPA et la Fédération SurdiFrance ont joint leurs efforts en 2022 pour créer une ingénierie de projet visant à élaborer une stratégie d'essaimage du dispositif au niveau national. Les enjeux sont multiples : un déploiement efficace là où le besoin se fait sentir, en impliquant toutes les parties prenantes, selon un modèle économique viable et durable qui s'adapte aux établissements. Ce projet pluriannuel a obtenu à l'été 2022 un soutien financier à hauteur de 80 % de la part de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la FPA intervenant en complément. Ambition affichée : prévenir la perte d'autonomie des seniors en faisant de la prise en charge de l'audition une partie intégrante du plan de soins en établissements.



“ Pour fluidifier le parcours de vie des personnes sourdes ou malentendantes ou de leur entourage, la montée en connaissance et en compétence des personnes qui les accompagnent à tous les âges de la vie est indispensable.”

Arnaud Porte, directeur du pôle « Pour le quotidien »





CÉDRIC LORANT

Président de l'association Unanimes

« Affirmons-nous en tant que personnes sourdes ou malentendantes en entreprise

L'entreprise est le lieu où se nouent de nombreux enjeux autour du handicap auditif, notamment celui de l'accessibilité et de l'inclusion. D'autant qu'avec le vieillissement de la population et les reports successifs de l'âge de la retraite, la prévalence des déficits auditifs est destinée à s'accroître dans le milieu professionnel. Il convient d'être attentif en particulier à la malentendance, moins visible, souvent occultée par le.la salarié.e, et en conséquence moins prise en compte. L'irruption de la crise sanitaire a révélé de manière aiguë cette fragilité, 43 % des personnes ayant un handicap auditif avouant qu'elle a contribué à les isoler davantage. Certes des solutions techniques ont été trouvées dans l'urgence pour que chacun puisse poursuivre son activité. En parallèle, l'avènement du 100 % santé a constitué un pas pour la prise en charge financière des aides auditives. Encore faut-il parvenir à la réussite de l'appareillage, ce qui est loin d'être le cas : seulement 37 % des personnes avec un déficit auditif incapacitant sont aujourd'hui appareillées en France. C'est en effet un processus assez long, qui demande de la persévérance et sur lequel on devrait donner davantage d'information. De plus, le 100 % Santé ne donnerait pas totalement satisfaction, notamment pour les enfants et les adultes sourds ayant une surdité sévère ou profonde.

En entreprise aujourd'hui, l'une des priorités est d'aller plus loin sur l'accessibilité, avec un besoin criant d'interprètes en langue des signes française, de codeurs en langage parlé complété et de techniciens de l'écrit pour le sous-titrage. La seconde priorité touche à l'accompagnement des personnes sourdes ou malentendantes elles-mêmes. Le coaching constitue à ce titre un moyen très pertinent. L'objectif est de parvenir à ce que chacun soit moteur dans l'adaptation de son environnement de travail. Pour cela, il faut s'exprimer, s'affirmer dans son individualité, avec ses différences, et parvenir à un compromis satisfaisant pour une bonne qualité de vie au travail dans un collectif. »

YANN GRISET

Président de la Fédération SurdiFrance,
Union des associations de personnes
malentendantes et devenues sourdes

« Faisons de l'audition un élément central du bien-vieillir !

L'audition doit être replacée au cœur de notre santé car elle fonde nos relations sociales et professionnelles. Intégrer la santé auditive dans le bien-vieillir est un enjeu crucial. La perte d'audition liée à l'âge est quasiment inéluctable et elle a des conséquences documentées sur le déclin cognitif, sur l'apparition de maladies psychiques. Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui personne n'envisage de remédier systématiquement à ce problème de santé publique chez les seniors.

Une tranche d'âge particulièrement à risque est celle des personnes en Ehpad, qui ont pour la grande majorité une perte auditive invalidante les conduisant à l'isolement. La perte d'audition ne devrait pas être un obstacle au quotidien ! On constate malheureusement que les soignants, le personnel non soignant ou les encadrants n'ont pas de formation sur cette question. Accompagner nos seniors de manière efficace demande donc de sensibiliser tout l'entourage, l'ensemble des intervenants qui gravitent dans leur quotidien, sans oublier la famille. Tous doivent devenir des vecteurs du retour de ces personnes dans la communication. Par ailleurs, pour bâtir des modes d'intervention pérennes, nous avons besoin de partenaires. Nos associations de terrain font déjà un travail considérable dans les Ehpad, à leur échelle. Mais dans l'optique de professionnaliser cette démarche – une vision que nous partageons avec la Fondation Pour l'Audition – il faut maintenant travailler avec le tissu local, impliquer les professionnels du soin mais aussi toutes les parties prenantes.

À l'avenir, il faudra aller au-devant des publics encore dans l'autonomie, de manière à anticiper les conséquences de la perte d'audition. Et il faut davantage en parler pour faire tomber le tabou qui l'entoure encore. Car la surdité n'est pas qu'un problème d'audition, c'est un handicap de communication avec autrui. »

AGIR POUR DEJOUER LES PROJECTIONS ALARMANTES SUR L'AUDITION

Face à l'alarmante progression mondiale des troubles auditifs, la Fondation Pour l'Audition est mobilisée au premier chef. Sa mission de prévention et de sensibilisation à la préservation de la santé auditive répond directement à cet enjeu majeur de santé publique. Les actions menées en 2022 s'adressent à tous, dès le plus jeune âge, grâce à un panel d'outils adaptés. Avec une ambition : contribuer à enrayer la tendance de fond observée.

En 2021, le rapport mondial sur l'audition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alertait sur l'un des grands enjeux actuels de santé publique : 1,5 milliard de personnes sur la planète sont concernées par une déficience auditive et d'ici 2050 elles pourraient être près de 2,5 milliards. En France, une étude de 2022 constatait qu'un quart de la population adulte entre 18 et 75 ans serait d'ores et déjà touché par une forme de déficience auditive.

Éduquer dès le plus jeune âge

Pour acquérir les bons réflexes en matière de santé auditive, l'école élémentaire constitue un cadre optimal d'intervention. La Fondation Pour l'Audition a saisi cette opportunité. Elle propose D'Sybel, un programme pédagogique gratuit à destination des enseignants, réalisé par des professionnels de l'audition

en collaboration avec des enseignants afin d'assurer la qualité pédagogique du dispositif. Parmi les ressources phares à disposition des enseignants figure un quiz Les Incollables® permettant aux enfants de tester leurs connaissances sur l'oreille et l'audition. En 2022, afin de répondre à l'utilisation croissante du numérique en classe, une version en ligne de ce quiz a été développée. L'ensemble du programme est désormais accessible en version digitale sur dsybel.fr, un outil complet, utile aussi pour combattre les nuisances sonores au sein des établissements scolaires. Durant le mois de juin, les enseignants ont été invités à s'exprimer sur la qualité du programme D'Sybel : 63 % d'entre eux ont remarqué une réduction significative du bruit en classe alors que 93 % des enfants pouvaient, plusieurs jours après la leçon, restituer les messages clés de prévention liés à l'audition.



La tranche 12-35 ans représente une population particulièrement vulnérable, avec des pratiques d'écoute dangereuses qui se multiplient. L'OMS estime que près de la moitié des jeunes dans le monde risque une déficience auditive du fait d'une exposition prolongée à des sons trop forts. Et au moins la moitié des jeunes déclare avoir déjà ressenti des acouphènes, signes le plus souvent de lésions de l'oreille interne. En effet, pour le Centre d'information sur le bruit (CidB), la banalisation de ces pratiques et l'absence de symptômes immédiats les conduisent souvent à se sentir invulnérables face aux risques de pertes auditives. En 2022, avec le soutien de la Fondation Pour l'Audition, le CidB a rendu ses conclusions sur un programme d'actions global initié il y a 3 ans, confirmant la nécessité de mener des campagnes de prévention sur la santé auditive au sein des lycées professionnels. Ce programme a également révélé les besoins importants de formation de l'ensemble de la communauté éducative, demandeuse d'agir sur les enjeux de santé que cela représente.

Viser à adapter les usages d'écoute

À l'occasion de la journée nationale de l'audition, le 7 mars, la Fondation Pour l'Audition a relancé sa campagne de prévention aux risques sonores, avec un nouveau slogan « **Prenons la mesure du son** ». Diffusée avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, elle a vu le jour sous forme de spots télévisés et

d'inserts presse. La FPA a souhaité ajouter un canal de diffusion et a innové en concevant le premier podcast audio-préventif, en partenariat avec la radio Vivre FM. Ses 5 épisodes, eux aussi intitulés « Prenons la mesure du son » et lancés à la fin de l'été, sont disponibles sur toutes les grandes plateformes d'écoute. Avec la participation d'un expert du domaine, ils interrogent notre rapport au bruit en évoquant les lieux du quotidien – entreprise, école, restaurants et magasins, rue et transports, concert et sport – et les stratégies possibles pour réduire l'impact du bruit dans notre environnement.

Il est important pour la fondation d'être présente sur le terrain : afin de sensibiliser sur les lieux d'écoute intensive, elle a conçu un dispositif spécifique, l'espace **RelaxSon**, dédié aux festivals de musique. Implanté à Dijon lors du festival VVV, en juin, avec le soutien du réseau Écouter Voir, l'espace a été repensé pour en faire une véritable bulle de détente sonore. La bande-son, diffusée dans des casques à réduction de bruit, permet en outre de délivrer des messages de prévention et incite les festivaliers à télécharger l'application de repérage auditif **Höra**. Développée par la Fondation Pour l'Audition et scientifiquement validée, elle permet de tester son audition en 3 minutes sur son smartphone ou sa tablette. C'est un outil essentiel et gratuit qui peut orienter vers la réalisation d'un bilan précoce auprès d'un professionnel, un enjeu majeur dans le parcours de soin, pour une meilleure prise en charge.



Sensibiliser en entreprise

Le terrain, c'est aussi l'entreprise. Le milieu professionnel constitue depuis 2018 un territoire privilégié d'intervention pour la Fondation Pour l'Audition. En France aujourd'hui, seules les populations exposées à des bruits ou nuisances sonores dans leur milieu professionnel sont informées et suivies par les services de santé au travail. La fondation intervient tant pour des actions de prévention des risques auprès de tous les actifs que sur les questions d'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes. Les difficultés de celles-ci, souvent occultées par peur de la stigmatisation, ont été mises en lumière à la faveur de la crise sanitaire et du port du masque. L'approche de la fondation ? D'une part, s'appuyer sur les personnes relais au sein de l'entreprise – médecin du travail, infirmière, référents handicap, RSE, diversité – susceptibles de faire vivre ces thématiques au long cours et les former à l'utilisation de l'application de repérage auditif Höra. D'autre part, programmer une conférence ou un webinar pour sensibiliser les salariés à l'importance de la santé auditive.

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

- **13 000 écoutes** du Podcast "Prenons la mesure du son"
- **74 000 tests réalisés** avec Höra depuis son lancement
- **20 animations** en entreprise pour 872 participants
- **13 temps d'accompagnement** d'entreprises à la compréhension et à l'utilisation de Höra dans les pratiques des services de santé au travail ou de référents des missions handicap
- les pages d'**information et de sensibilisation sur l'audition et les surdités** font partie des pages les plus consultées sur le site fondationpourlaudition.org

Ces interventions sont l'occasion de souligner la nécessité d'un accompagnement global des personnes sourdes ou malentendantes, de quoi améliorer la qualité de vie au travail des personnes concernées et la performance de l'entreprise. La vingtaine d'interventions réalisées en 2022 devrait porter les germes de cette prise de conscience.



“ Les chiffres de la santé auditive sont là et devraient nous interpeller. Prendre soin de son capital auditif doit devenir un réflexe à tout âge.”
Léonard Francelet, responsable communication et valorisation





SANDRINE CHAIX

Vice-présidente de la région
Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée
à l'action sociale et au handicap

DR ALAIN LONDERO

ORL, chirurgien cervico-
facial à l'hôpital européen
Georges Pompidou, Paris

« Ménageons notre audition en mettant nos oreilles au repos !

L'audition est un sens trop souvent négligé. À tort, car elle est au cœur de notre santé ! Prévenir la perte auditive est indispensable pour continuer à appréhender notre environnement, pour communiquer, pour avoir une vie sociale, mais aussi pour éviter le déclin cognitif. Or les troubles auditifs sont en augmentation, ici comme ailleurs, avec une population jeune particulièrement à risque. Pourquoi ces chiffres alarmants ? Plusieurs facteurs y concourent. Parmi eux, l'exposition permanente au bruit – notamment en ville –, les casques qui s'interposent dans les rares moments de silence de la journée. Nos oreilles ne sont jamais au repos ! Or le système auditif a besoin de récupérer par des plages de silence, y compris de micro-silences. L'effet délétère de l'exposition sonore chronique est établi : la dose cumulée de bruit est nocive à la fois pour les oreilles et pour le traitement cérébral des sons. Rappelons qu'hormis la surdité, d'autres pathologies auditives peuvent survenir et être très invalidantes comme les acouphènes ou l'hypersensibilité au bruit.

Il est donc aujourd'hui crucial d'informer, de multiplier les actions de prévention pour que chacun prenne conscience que son capital auditif est fragile et qu'il faut le préserver ! Priorité aux jeunes, qui sont les plus exposés. Pensons aussi au public dès la cinquantaine, avec les premières difficultés de compréhension dans le bruit. Il faut dédramatiser l'appareillage, encore connoté péjorativement. Ce tabou n'a plus lieu d'être, avec des dispositifs aujourd'hui très discrets et perfectionnés. Point positif, les jeunes d'aujourd'hui, habitués à porter des oreillettes, auront probablement moins de difficultés que leurs aînés à franchir le pas. Mais misons avant tout sur la prévention dès le plus jeune âge, car il est bien sûr possible d'inverser la tendance actuelle ! »

« Construisons ensemble une société adaptée à tous les handicaps

En choisissant le thème « Audition et surdité » comme grande cause régionale 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée pour promouvoir la santé auditive, contribuer à faire changer le regard sur les personnes sourdes et malentendantes et améliorer leur quotidien. Une grande cause est un moyen unique de fédérer tous les acteurs du territoire qui œuvrent dans le même sens. Notre rôle ? Faire émerger les projets, soutenir les initiatives, mener des actions concrètes ayant une véritable portée. Exemples issus d'une année dense : une campagne de dépistage auditif menée auprès des 9000 agents et des élus de la Région ; en partenariat avec la Fondation Pour l'Audition, la publication dans le journal de la Région – tiré à 3 millions d'exemplaires – d'articles de sensibilisation à la santé auditive et à l'application Höra ; la diffusion des vidéos « Écoute bien et dépasse pas les 80 ! » dans les festivals, notamment le festival MusiLac d'Aix-les-Bains, avec 30000 personnes par jour, une belle opportunité pour toucher les jeunes.

L'une de nos grandes fiertés a en outre été d'accompagner la Fondation Voltaire pour la conception d'une application d'initiation aux bases de la langue des signes, gratuite et accessible à tous*, avec l'idée d'inciter chacun à aller à la rencontre des personnes sourdes et malentendantes. Nous avons aussi mis en avant des parcours inspirants de personnes sourdes et malentendantes, des innovations technologiques, sans oublier la culture ! Autant de graines que nous espérons avoir semées dans l'esprit de nos concitoyens...

Cette approche transversale commence à trouver un écho dans d'autres territoires. Il faut maintenant acculturer chacun, et en particulier les élus, au domaine de la surdité et des handicaps. Unissons nos efforts pour poursuivre ensemble cette dynamique collective : il ne tient qu'à nous de construire une société adaptée où chacun a sa place ! »

* lsf.fondation-voltaire.fr

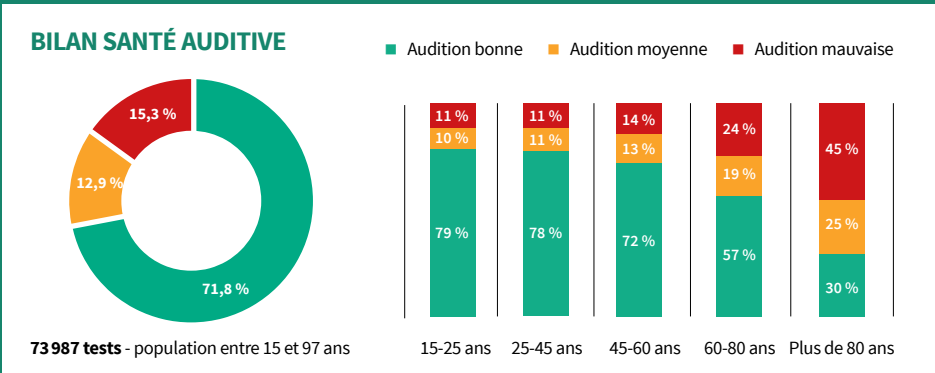


**DEPUIS SA CRÉATION,
LE TEST HÖRA A ÉTÉ PRÉSENTÉ
COMME UN TEST DE RÉFÉRENCE**


- DANS :**
- Le 4^e plan national santé environnement (PNSE 4) lancé par le gouvernement (mai 2021)
 - Le rapport sur l'évaluation de la filière de la santé auditive, IGAS/IGéSR (nov. 2021)
 - Les recommandations pour la pratique clinique « Parcours de soins du patient presbyacousique », SFORL (mars 2022)
 - La stratégie de repérage de la presbyacousie, ministère de la Santé et de la Prévention (déc. 2022)

Ces différents positionnements ont permis d'asseoir la légitimité du test et des étapes seront encore à valider notamment dans le cadre d'une politique de prévention qui évolue ou qui doit évoluer :

- Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail (audition non prise en compte)
- Consultations médicales gratuites aux 3 âges de la vie : PLFSS 2023
- Proposition de loi « Mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France », 2023
- Les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant : 1^{er} semestre 2023



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ



Les professionnels de santé sont en première ligne pour détecter les troubles auditifs, appréhender leurs répercussions sur la santé des personnes concernées et les prendre en charge de manière adaptée. Quand ces interventions n'entrent pas directement dans leur domaine de compétence, ils peuvent compter sur la Fondation Pour l'Audition, dont les initiatives visent aussi à les épauler dans ces missions essentielles.

Depuis plusieurs années, la Fondation Pour l'Audition développe ses thématiques auprès des spécialités médicales et paramédicales via des partenariats avec les organisations professionnelles ad hoc, comme la Société Française d'Otorhinolaryngologie (SFORL), la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), ou encore le Collège de la Médecine Générale (CMG). En 2022, deux actions nouvelles ont été menées sur le terrain en direction des professionnels de santé. Avec toujours, en point de mire, un bénéfice direct pour les patients.

Guider l'utilisation de l'appli Höra

La détection précoce de la perte auditive est l'un des enjeux majeurs autour de l'audition. Elle conditionne une réhabilitation efficace, le maintien dans les activités quotidiennes et professionnelles et contribue à la prévention du déclin cognitif. C'est dans cette optique qu'a été conçue et développée l'application

mobile de repérage des troubles auditifs Höra par la FPA, en partenariat avec le CMG et la SFORL. Höra est disponible gratuitement depuis 2019 pour tous les publics. En 2022, afin de favoriser sa prise en main par les professionnels de santé et une diffusion plus large, la fondation a de nouveau collaboré avec le CMG, ainsi qu'avec la SFORL pour développer un tutoriel de l'application. Très didactique, il explique aux professionnels ce que mesure Höra techniquement, les spécificités du test, les conditions de réalisation mais aussi l'interprétation des résultats et la conduite à tenir en cas de bonne ou mauvaise perception de la parole dans le bruit. Objectif : aider les professionnels à s'approprier l'outil pour l'utiliser ou inciter leurs patients à évaluer leur capital auditif. À terme la fondation envisage de se rapprocher de nouveaux professionnels fortement impliqués dans la santé publique, comme les pharmaciens, les infirmiers.

Former les psychologues aux problématiques de la surdité

En janvier 2022, la signature d'un accord-cadre avec la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP) marquait le début d'une coopération destinée à sensibiliser ces spécialistes aux problématiques spécifiques de la prise en charge des personnes sourdes ou malentendantes. En effet, en altérant la qualité des liens sociaux, les surdités peuvent avoir sur les personnes des répercussions psychologiques majeures pouvant entraîner retrait sur soi, isolement et dépression. Si un quart de la population française est concerné par une forme de trouble auditif, cette atteinte invisible n'est pourtant que rarement évoquée en consultation et les psychologues sont eux-mêmes peu formés à cette problématique. Or les demandes d'accompagnement psychologique ont connu, on le sait, un regain lié au contexte sanitaire récent. Aussi, afin de donner des repères à la profession sur les spécificités liées à la surdité – adaptation de l'environnement, communication, etc. –, la FPA et la FFPP ont initié en 2022 une série de 3 webinaires s'adressant aux psychologues. Leur contenu ? Un tour d'horizon, en 3 heures, des enjeux, des caractéristiques des surdités, de leurs conséquences et la manière d'y répondre. Devant l'évaluation très positive des participants de tous horizons, une formation inédite intitulée « Les surdités à travers les âges et dans la relation au psychologue », composée de 6 modules d'une demi-journée, a été inscrite au catalogue de formation continue de la FFPP fin 2022.

Permettre de renforcer les connaissances et la concertation entre professionnels grâce aux orthophonistes

La collaboration entre la Fondation Pour l'Audition et la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) s'est poursuivie en 2022. Cette année a été marquée par le transfert de la gestion administrative et financière

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

- 3 webinaires de sensibilisation à la surdité pour les psychologues
- 350 participants
- 1 nouvelle formation proposée par la FFPP certifiée Qualiopi

de la plateforme "Orthophonie et surdité" assurée par la fondation depuis sa création vers la FNO, grâce à de nouveaux partenaires. Ce nouveau mode d'organisation permettra à cette plateforme de s'inscrire dans la durée en continuant à être alimentée en contenus, à satisfaire les 2450 orthophonistes actuellement inscrit.e.s et de renforcer l'objectif initial qui était d'en faire un outil intégré totalement dans les pratiques des orthophonistes.

La FNO et la FPA ont souhaité également poursuivre la mise en place d'actions d'accompagnement sur le terrain des orthophonistes, initiées les années précédentes, avec comme objectif l'amélioration de la prise en charge des personnes concernées par la surdité. Ainsi, en 2022, la FNO a organisé trois réunions pluridisciplinaires en région permettant à plus d'une centaine de professionnels - ORL, médecins généralistes, psychologues, audioprothésistes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens - de se connaître, d'avoir des regards croisés sur leurs pratiques avec une attention plus particulière cette année sur le diagnostic de surdité, la prise en charge précoce de l'enfant sourd, et les points de vigilance du suivi pluridisciplinaire de l'enfant sourd. La FNO et la FPA se sont accordées pour inscrire dans leur programme de travail de l'année prochaine la construction d'une évaluation et mesure d'impact de ces réunions pluridisciplinaires sur les pratiques professionnelles.



« Identifier les rôles, les besoins des professionnels mais aussi renforcer la concertation pluridisciplinaire permettra à termes d'assurer un continuum de prise en charge des personnes au service d'une filière de la santé auditive qu'il reste à organiser et structurer. »
Arnaud Porte, directeur du pôle « Pour le quotidien »



LE POINT DE VUE DE...



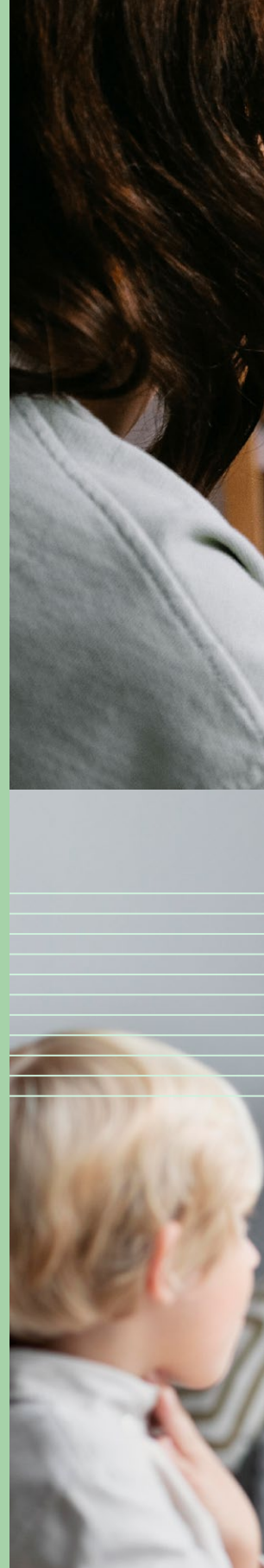
PR BENOÎT SCHNEIDER

Professeur émérite en psychologie de l'éducation
Membre du bureau fédéral de la Fédération française de
la psychologie et des psychologues (FFPP)

« Formons les professionnels de la santé pour optimiser la prise en charge des personnes sourdes et malentendantes »

En dehors de la spécialité concernée, les professionnels de la santé ne sont pas spécifiquement sensibilisés à la problématique du handicap. Concernant les psychologues, chaque pan du handicap est loin d'être enseigné de la même façon. Les formations dispensées dépendent de chaque université, mais d'une manière générale, le champ du handicap sensoriel n'est enseigné que marginalement. De plus, modifier les programmes, les harmoniser, s'avère de fait très complexe. C'est pourquoi les informations et ressources complémentaires apportées par la Fondation Pour l'Audition sont précieuses pour notre profession. Les psychologues interviennent en effet dans des contextes extrêmement diversifiés. Nombre d'entre eux sont confrontés, de façon plus ou moins identifiée, à des situations de surdit e concernant des enfants, des adultes ou des personnes  g ees. Mais sans formation particuli ere sur cette question, ils m econnaissent   la fois les sp ecificit es qui touchent leurs patients, les particularit es qu'elles suscitent en termes d'interactions avec ceux-ci et les outils disponibles pour faciliter la communication.

Les webinaires que nous avons construits et propos es en 2022 avec la fondation sur ce th eme ont  t e   cet  gard r ev elateurs des besoins du terrain. La forte participation, la richesse des  changes et la dynamique de travail cr ee ont constitu e la pierre angulaire sur laquelle nous avons ensuite structur e notre nouvelle offre de formation en direction des adh erents de notre F ed eration et plus largement de tous les psychologues. Nous esp erons que le premier bilan que nous pourrons  tablir de cette proposition confortera le travail men e. N'h esitons pas   nous former pour optimiser concr etement la prise en charge quotidienne des personnes sourdes et malentendantes ! »







GOUVERNANCE

QUI DÉFINIT LA STRATÉGIE DE LA FONDATION POUR L'AUDITION ?

- La stratégie et le plan d'actions sont définis par le conseil d'administration après consultation d'experts en fonction des sujets. Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Le directeur général avec l'équipe des salariés assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Des restitutions régulières au bureau et au conseil d'administration permettent de contrôler la bonne mise en œuvre de la stratégie.

COMMENT LA QUALITÉ DE GESTION EST-ELLE ASSURÉE ?

- La qualité de la gestion est assurée par des procédures validées par le bureau ainsi que par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. Ces derniers valident également l'application de ces procédures au cours de chaque exercice. Il existe bien évidemment une séparation des pouvoirs entre l'ordonnancement et le paiement des dépenses engagées.

QUELS SONT LES CONTRÔLES EXTERNES ?

- Les contrôles externes réguliers sont ceux exercés par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. D'autres contrôles comme ceux de la Cour des comptes, l'IGAS, l'URSSAF peuvent avoir lieu.

COMMENT EST ASSURÉ LE SUIVI DES PROJETS ?

- Le suivi des projets est assuré différemment selon que les projets sont soutenus financièrement par la fondation ou que les projets sont conçus par la fondation. Dans le premier cas, les responsables de projets suivent le déroulement et valident la conformité des résultats par rapport aux attentes initiales. Dans le second cas, les projets sont suivis en coordination avec des partenaires. Le même suivi financier mensuel est effectué dans les deux cas.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration arrête le programme d'actions et vote le budget correspondant ainsi que les modifications qui interviennent en cours d'année. Il en suit également la bonne mise en exécution. Il approuve les comptes annuels. Le conseil d'administration peut créer des comités pour se faire assister sur des sujets particuliers et le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement de ces comités. Le conseil d'administration est composé de 3 collèges : collège des fondateurs, collège des personnalités qualifiées et collège des amis. A l'exception des membres du collège des fondateurs, les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de quatre années. Les mandats sont renouvelables. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le conseil d'administration, présidé par monsieur Jean-Pierre Meyers, est composé de trois collèges :

LE COLLÈGE DES FONDATEURS

- Monsieur Jean-Pierre Meyers,
- Madame Françoise Bettencourt Meyers, présidente d'honneur,
- La Fondation Bettencourt Schueller représentée par Messieurs Olivier Brault, directeur général et Armand de Boissière, secrétaire général.

LE COLLÈGE DES AMIS

- Monsieur Nicolas Brusson, co-fondateur et Directeur général de BlaBlaCar,
- Monsieur Jean-Marie Dru, Président de TBWA Worldwide,
- Le professeur Bruno Frchet, Professeur des universités et chirurgien-ORL,
- Monsieur Etienne Caniard, ancien membre du collège de la Haute Autorité de Santé, ancien président de la Mutualité Française.

LE COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

- Le Professeur Lionel Collet (démissionnaire suite à sa nomination à la présidence du collège de la HAS, par décret du 19 avril 2023), Conseiller d'État, ancien Professeur des universités-praticien hospitalier,
- Monsieur Cédric Lorant, Président de l'association Unanimes,
- Monsieur Pierre Moustial, Président fondateur de Lauxera Capital Partners,
- Le Docteur Antoine Triller, Professeur à l'ENS et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Commissaire au gouvernement :

Monsieur Bertrand Schwartz, Directeur Scientifique Adjoint Secteur Biologie Santé à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2022 : le 24 mars, le 30 juin et le 1^{er} décembre.

BUREAU

Le bureau est composé de membres choisis au sein du conseil d'administration et élus par celui-ci pour une durée de deux années. Il agit suivant les délégations du conseil d'administration. Ses missions principales sont de suivre l'activité, le déroulement des projets du programme d'actions et de veiller à la bonne gestion, avec une attention particulière pour le suivi des comptes et l'exécution budgétaire. Il reçoit mensuellement des rapports financiers et trimestriellement des rapports d'activité établis par la direction générale. Il prépare toutes les sessions du conseil d'administration. Le bureau se réunit au moins quatre fois par an.

COMPOSITION DU BUREAU

- Le président : Monsieur Jean-Pierre Meyers,
- Le vice-président : Monsieur Olivier Brault,
- Le secrétaire : le Professeur Lionel Collet (démissionnaire suite à sa nomination à la présidence du collège de la HAS, par décret du 19 avril 2023),
- Le trésorier : Monsieur Nicolas Brusson.

Le bureau s'est réuni 4 fois en 2022 : le 10 mars, le 15 juin, le 15 septembre, le 17 novembre.

PRÉSIDENT

Le président représente la fondation dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner délégation. Il nomme le directeur général. Le président de la Fondation Pour l'Audition est Monsieur Jean-Pierre Meyers.



CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique international de la fondation a pour rôle d'évaluer les projets de recherche et de proposer les projets à soutenir et des orientations stratégiques scientifiques au conseil d'administration. Jusqu'au 23 mars 2023, le conseil scientifique était présidé par la Professeure Karen B. Avraham (Israël).

Il était composé de :

- Docteur Bastian Epp (Danemark),
- Docteur Frank R. Lin (États-Unis),
- Professeur Lawrence R. Lustig (États-Unis),
- Professeure Brigitte Malgrange (Belgique),
- Professeur David R. Moore (États-Unis),
- Docteur Jonathan Peelle (États-Unis),
- Docteur Gabrielle H. Saunders (Royaume-Uni),
- Professeur Thierry Van den Abbeele (France),
- Professeure Cécile Parietti-Winkler (France).

Le conseil scientifique s'est réuni 3 fois en 2022 :
le 8 février : 24^e réunion du conseil scientifique,
le 23 juin : 25^e réunion du conseil scientifique,
le 19 octobre : 26^e réunion du conseil scientifique.

Depuis le 24 mars 2023, le conseil scientifique de la Fondation Pour l'Audition est présidé par le Docteur Alain Chédotal (France). Le conseil scientifique est actuellement en cours de composition.

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

- Denis Le Squer, directeur général
- Catherine Lefebvre, secrétaire générale
- Marie-Josée Duran, directrice des affaires scientifiques
- Arnaud Porte, directeur du pôle "Pour le Quotidien"
- Léonard Francelet, responsable communication et valorisation
- Rémy Nicolas, chargé de communication digitale
- Christel Lantier, office manager

EXERCICE 2022



Nicolas Brusson,
administrateur



MOT DU TRÉSORIER

En 2022, la FPA a lancé un diagnostic stratégique afin d'apporter un éclairage nouveau et utile sur les forces et faiblesses du chemin parcouru depuis sa création en 2015.

Compte tenu de son modèle économique, la FPA occupe une position originale car elle a adopté ces dernières années une logique de défricheur en abordant des sujets très divers. La diversification des actions menées lui a permis de tisser des partenariats avec le monde associatif et d'approcher les institutions liées à la santé et au handicap.

La logique pionnière de la fondation, ouverte sur de nombreuses thématiques, ne lui a pas encore permis de se faire identifier comme porteuse de ces sujets de fond, notamment auprès des mécènes et donateurs. Cela explique en grande partie les difficultés rencontrées ces dernières années par la jeune Fondation Pour l'Audition à trouver des financements pour des projets naissants et jugés non prioritaires. La FPA a commencé à réduire son programme interne d'actions au profit de grands projets sociétaux pour lesquels elle cherche des partenaires reconnus et des ressources appropriées. La politique de recherche interne n'échappe pas à ce recentrage et fait également l'objet d'une étude évaluation.

Les deux grands projets de recherche soutenus par ailleurs par la FPA que sont l'Institut de l'Audition (IdA) et les deux centres de recherche clinique (CReAs, installés dans les hôpitaux Necker-enfants malades et la Pitié-Salpêtrière), ont poursuivi leur développement :

- L'IdA est dirigé depuis le début de l'année par la professeure Anne-Lise Giraud qui a pris l'initiative de soumettre une candidature à l'appel à projets IHU3. Ce projet qui a pour ambition de faire évoluer la médecine de compensation à une médecine réparatrice, est le témoin du dynamisme de cet institut.
- Les centres cliniques développent leur activité en lien avec des partenaires industriels qui les sollicitent de plus en plus.

Au cours de l'année, l'équipe s'est recomposée et les nouveaux recrutements ont été lancés dans la perspective de mener des partenariats sur les thèmes à fort impact. En outre, le pôle communication qui a été réduit, a été orienté vers la valorisation des projets, principalement sur le mode digital.

Enfin, le budget réalisé, incluant l'ensemble des projets soutenus et le fonctionnement de la fondation, s'établit à 12 535 K€. Les soutiens à la recherche scientifique occupent toujours une place prépondérante (76 % des dépenses totales) avec une part de 55% pour l'IdA et 6% pour les CReAs. Le soutien aux projets sociétaux représente 12 % du budget total.



Catherine Lefebvre,
secrétaire générale

QUE FAUT-IL RETENIR DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE DE LA FPA EN 2022 ?

- L'année 2022 se caractérise par une baisse des dépenses globales concernant les activités internes à la FPA et par une hausse du soutien à l'IdA et aux CReAs dans le cadre des accords mis en place en 2019 avec l'Institut Pasteur et l'AP-HP. Les grands équilibres du bilan 2022 restent cependant comparables à 2021. La principale ressource de la FPA reste le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller (11,4 M€), même si la FPA a pu bénéficier d'autres contributions, de dons et de mécénats divers à hauteur de 365 K€. Pour la seconde fois, la FPA a planifié un déficit (à hauteur de 149 k€ en 2022) dans le but de consommer des réserves sur projets réalisées les années antérieures.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES TENDANCES QUI SE DESSINENT POUR 2023 ?

- Dans l'optique de diversifier ses ressources, la FPA mise toujours sur le mécénat d'entreprises pour soutenir et développer à plus grande échelle certains de ses projets sociétaux (prévention, bien vieillir, inclusion des personnes sourdes ou malentendantes). La FPA recherche ainsi des partenariats sur tous ses projets de sorte à amplifier sa notoriété et partager les dépenses nécessaires. Les collectes de dons et de legs ne sont envisagées qu'à très long terme.

BILAN SIMPLIFIÉ (EN K€, AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

ACTIF	2022	2021
Immobilisations brutes	1 451	1 470
Amortissements	-1 301	-1 281
Immobilisations nettes	150	189
Créances	2	13
Disponibilités	5 930	6 599
Charges constatées d'avance	15 097	17 088
TOTAL ACTIF	21 179	23 889
PASSIF	2022	2021
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 158	2 158
Réserves et report à nouveau	783	1 078
Résultat de l'année	-149	-294
Total des fonds associatifs	2 792	2 942
Fonds dédiés	15 687	18 034
Provisions pour charges	25	70
Fournisseurs	314	493
Dettes fiscales et sociales	312	354
Dettes diverses	2 049	1 996
TOTAL PASSIF	21 179	23 889

Les immobilisations correspondent essentiellement aux aménagements et travaux réalisés dans les locaux de la fondation.

Les disponibilités comprennent la dotation statutaire et une partie des fonds dédiés correspondants aux projets en cours au 31 décembre 2022.

Dans les charges constatées d'avance, se trouve l'avance sur loyer (soit 15 M€ fin 2022) versée à la RIVP pour la construction de l'Institut de l'Audition rue de Charenton à Paris. L'avance sur loyer constitue parallèlement la majeure partie des fonds dédiés et sera diminuée chaque année sur la durée du bail en cours, soit jusqu'en 2031.

Les fonds associatifs de 2,8 M€ incluent un déficit de l'exercice de 149 K€, réalisé dans l'optique de consommer des réserves sur projets.

Les dettes diverses (2 M€) sont constituées principalement de soutiens aux projets de recherche en attente de versement en fonction de l'avancée des projets.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ (EN K€)	2022	2021
Contributions financières	11 382	8 478
Dons / Subventions / Mécénat	345	212
Autres produits	51	24
utilisation des fonds dédiés	2 448	2 317
Produits d'exploitation	14 226	11 031
Charges d'exploitation	6 091	6 825
Subventions versées par FPA	8 202	4 165
Report en fonds dédiés	101	351
Charges d'exploitation	14 394	11 341
Résultat financier	19	25
Résultat exceptionnel		-9
RÉSULTAT NET	-149	-294

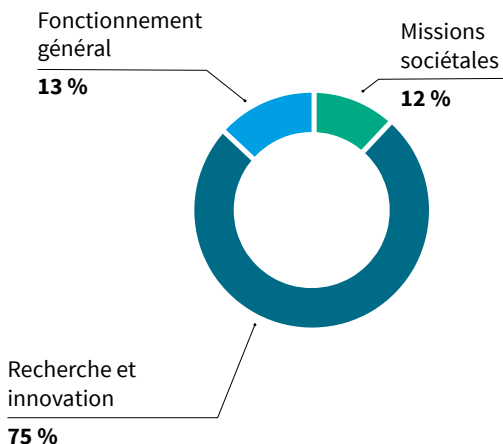
Les produits sont majoritairement constitués de la contribution 2022 de la Fondation Bettencourt Schueller (11.4 M€). Les autres contributions, dons et mécénats d'élèvevent globalement à 365 K€. La reprise sur fonds précédemment reçus de la Fondation Bettencourt Schueller s'établit à 2.4 M€.

Les charges de la FPA se composent des subventions allouées aux différents projets de recherche et sociétaux ainsi que les frais de fonctionnement qui s'y rattachent.

Une partie des produits 2022 soit 101 K€ est reportée pour des projets non réalisés ou non terminés au 31 décembre 2022.

BUDGET RÉALISÉ

Les missions sociales représentent 87 % des emplois. La recherche occupe une partie prépondérante compte tenu des investissements importants que cela nécessite.



BUDGET RÉALISÉ

Missions sociétales	1 500 070
Recherche et innovation	9 447 806
Fonctionnement	1 586 802
TOTAL	12 534 678

LES MISSIONS SOCIÉTALES

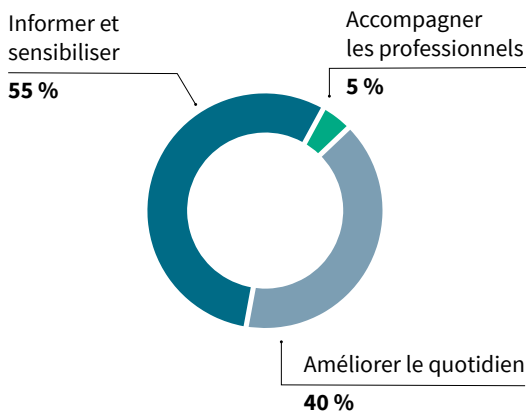
En 2022, la fondation a prolongé son action pour améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes :

- en promouvant Höra à travers la campagne TV et ReSo réalisée en 2021, complétée par une déclinaison print, affichage et podcasts ;
- en réalisant la seconde édition des prix sociétaux.

L'amélioration du quotidien, c'est aussi un nouveau programme de mentorat des étudiants, la poursuite de l'expérimentation de l'Ecole des parents pour enfants sourds et ou malentendants et celui de l'accessibilité juridique ainsi que le démarrage d'un programme de prévention de la presbyacousie.

L'information et la sensibilisation ont donné lieu à la réalisation d'un nouveau dispositif pour les festivals. Cela comprend également la digitalisation du kit D'Sybel à destination des écoles primaires et des tutoriels dans le cadre de l'audition tour.

L'accompagnement des professionnels s'adresse à ce stade aux orthophonistes, aux ORL et aux psychologues.



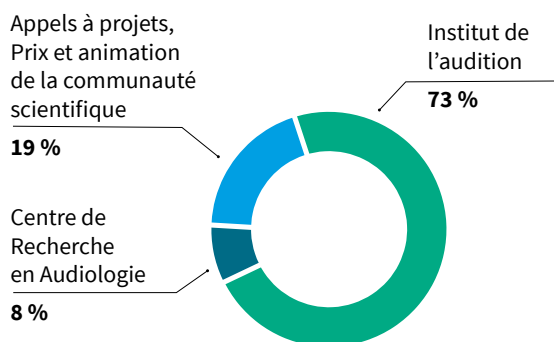
LES MISSIONS SOCIÉTALES

Accompagner les professionnels	79 787
Améliorer le quotidien	602 590
Informer et sensibiliser	817 693
TOTAL	1 500 070

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La FPA soutient deux grands projets de recherche que sont l'Institut de l'Audition (IdA) et les deux centres de recherche clinique (CReAs, installés dans les hôpitaux Necker-enfants malades et la Pitié-Salpêtrière). L'Institut de l'Audition qui a été inauguré en février 2020 et qui représente une part importante des dépenses, regroupe désormais une dizaine d'équipes de recherche.

En outre, la fondation initie des appels à projets pour soutenir la formation des jeunes chercheurs et des équipes confirmées. Par ailleurs, elle attribue chaque année 3 prix : les prix émergence recherche fondamentale, émergence recherche clinique et un grand prix international. Son action est aussi de vulgariser les résultats de la recherche qu'elle soutient et d'animer la communauté des chercheurs en France dans le domaine de l'audition.



RECHERCHE ET INNOVATION

Institut de l'audition	6 911 998
Centre de Recherche en Audiologie	702 790
Appels à projets, Prix et animation de la communauté scientifique	1 833 018
TOTAL	9 447 806

MÉCÈNES ET PARTENAIRES DE LA FONDATION POUR L'AUDITION

Toute l'équipe de la Fondation Pour l'Audition tient à remercier très chaleureusement ses mécènes, ses donateurs et partenaires d'action qui se mobilisent à ses côtés pour faire avancer la cause de l'audition.

SON GRAND MÉCÈNE

- Fondation Bettencourt Schueller



MÉCÈNES

- Fondation d'entreprise Safran pour l'insertion
- Groupe Dassault
- Visaudio

PARTENAIRES D'ACTION

- Assistance publique - Hôpitaux de Paris
- Association For Research In Otolaryngology (ARO)
- Arpejeh
- Article 1
- Centre d'information sur le bruit (CidB)
- Cité de la musique — Philharmonie de Paris
- Collectif Mentorat
- Collège de la Médecine générale (CMG)
- Droit Pluriel
- Fédération française des Psychologues et de Psychologie (Ffpp)
- Fédération nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE)
- Fédération nationale des orthophonistes (FNO)
- Fédération SurdiFrance
- Gérontopôle de Toulouse
- Infosens
- Institut Pasteur
- Journée nationale de l'audition (JNA)
- Lancet Commission On Global Hearing Loss
- Matmut
- Mairie de Paris
- Ministère des Solidarités et de la Santé devenu le Ministère de la Santé et de la Prévention
- Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Île-de-France
- Royal National Institute For Deaf People (RNID)
- Santé publique France
- Sensorion
- Signe de sens
- Société française d'ORL et de Chirurgie de la face et du cou (SFORL)
- Syndicat des audioprothésistes (SDA)
- Syndicat National des Entreprises de l'Audition (SYNEA)
- UCANSS
- Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds (Unanimes)



NOUS SOUTENIR

Pour faire un don,
rendez-vous sur notre site web :
www.fondationpourl'audition.org

Fondation Pour l'Audition
13 rue Moreau
75012 Paris
contact@pourl'audition.org
Tel. 01.55.78.20.10

Fondation reconnue
d'utilité publique

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

